

AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE C22130812

Entre les soussignés :

La Société **ARPEGE**,
13 rue de la Loire – BP 23619
44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX
représentée par son Président, Monsieur Bruno BERTHELEME,

d'une part,

et
Le **CCAS THONON-LES-BAINS**, ci-après désignée "Le Client"
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
74200 THONON LES BAINS

représenté par Monsieur Le Directeur, agissant au nom et pour le compte de la collectivité territoriale,

d'autre part,

il a été convenu que les conditions particulières ont été modifiées dans ces termes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Progiciel et Coût de la redevance annuelle :

Produit couvert par le contrat : **Connexions supplémentaires SONATE OPUS**
Nombre de licences : **4**
Date de prise d'effet de l'avenant : **Du 01/01/2024 au 31/07/2025**

Les prestations, objet du présent avenant, seront fournies, pour le nombre de connexions mentionné ci-dessus, au prix supplémentaire de :

2 280,00 € HT soit **2 736,00 € TTC**

Tous les autres articles du contrat restent inchangés.

Fait en double exemplaire à Saint-Sébastien-sur-Loire.

Pour ARPEGE
Le 29 décembre 2023

Pour Le **CCAS THONON-LES-BAINS**
Le

AVENANT AU CONTRAT D'ASSISTANCE C2315861

Entre les soussignés :

La Société **ARPEGE**,
13 rue de la Loire – BP 23619
44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX
représentée par son Président, Monsieur Bruno BERTHELEME,

d'une part,

et

Le **CCAS THONON-LES-BAINS**, ci-après désignée "Le Client"
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
74200 THONON LES BAINS

représenté par Monsieur Le Directeur, agissant au nom et pour le compte de la collectivité territoriale,

d'autre part,

il a été convenu que les conditions particulières ont été modifiées dans ces termes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Progiciel et Coût de la redevance annuelle :

Produits couverts par le contrat : **Licences supplémentaires SONATE OPUS**
Nombre de licences : **4**
Date de prise d'effet de l'avenant : **01/01/2024**

Les prestations, objet du présent avenant, seront fournies, pour le nombre de licences mentionné ci-dessus, au prix supplémentaire de :

840,00 € HT soit **1 008,00 € TTC**

Tous les autres articles du contrat restent inchangés.

Fait en double exemplaire à Saint-Sébastien-sur-Loire.

Pour ARPEGE
Le 29 décembre 2023

Pour Le **CCAS THONON-LES-BAINS**
Le